

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 16 mars 2009, à 20 h, à la mairie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents Messieurs les conseillers :

**Jacques Bourduas, district 1**  
**Antonio Fortier, district 2**  
**Gilbert Thomassin, district 4**  
**Harmel L'Écuyer, district 5**  
**Raphaël Brassard, district 6**

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal par le directeur-général et secrétaire trésorier, en date du 13 mars 2009, entre 13 h et 16 h.

**082-09**      **Ouverture de la séance extraordinaire**

À 20 h, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

**083-09**      **Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – règlement abrogeant le règlement n° 580-09 décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans
4. Adoption du règlement n° 581-09 – Règlement décrétant des travaux de construction de trottoirs par une dépense et un emprunt n'excédant pas 988 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans
5. Adoption du règlement n° 582-09 – Règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe incendie, d'un véhicule utilitaire à la sécurité publique et d'un véhicule de déneigement de trottoirs par une dépense et un emprunt n'excédant pas 522 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans
6. Cession de rues par Les Jardins Bon Pasteur inc.
7. Cession de la servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout par Les Jardins Bon Pasteur inc.
8. **Période de questions**
9. Cession du terrain pour la résidence pour les aînés
10. Emprunt au fonds de roulement pour la réparation de la toiture du bâtiment de la Mairie

11. Octroi de contrat à la firme *Régis Côté et associés, architectes* pour la préparation du plan architectural de l'aménagement de la bibliothèque et de la Maison de la Culture
12. Octroi de contrat à la firme *Régis Côté et associés, architectes* pour la préparation du plan architectural pour l'actualisation du préconcept du pavillon des loisirs
13. Octroi de contrat à la firme *Régis Côté et associés, architectes* pour la préparation du plan architectural pour le réaménagement partiel du sous-sol de l'église
14. Octroi de contrat à la firme *Enviram* pour la mise à jour du plan de réaménagement du parc municipal
15. Embauche de Madame Estelles Sanscartier au poste d'horticultrice
16. Embauche de Madame Johanne Hélie au poste d'horticultrice
17. Levée de la séance extraordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**084-09      Avis de motion – règlement abrogeant le règlement n° 580-09 décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans**

M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement abrogeant le règlement n° 580-09 décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans.

**085-09      Adoption du règlement n° 581-09 – Règlement décrétant des travaux de construction de trottoirs par une dépense et un emprunt n'excédant pas 988 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 581-09 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :**

**QUE** le règlement n° 581-09 ayant pour titre « *Règlement décrétant des travaux de construction de trottoirs, par une dépense et un emprunt n'excédant pas 988 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans* », soit adopté et signé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**086-09      Adoption du règlement n° 582-09 – Règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe incendie, d'un véhicule utilitaire à la sécurité publique et d'un véhicule de déneigement de trottoirs par une dépense et un emprunt n'excédant pas 522 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 582-09 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :**

**QUE** le règlement n° 582-09 ayant pour titre « *Règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe incendie, d'un véhicule utilitaire à la sécurité publique et d'un véhicule de*

*déneigement de trottoirs par une dépense et un emprunt n'excédant pas 522 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans », soit adopté et signé.*

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**087-09 Cession de rues par Les Jardins Bon Pasteur**

**CONSIDÉRANT** la Municipalité a déjà municipalisé la phase « A » ET « B » des rues Lausanne et Lucerne (résolutions n<sup>os</sup> 36-06 et 095-08).

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité acquière de *Les Jardins Bon Pasteur Inc.*, les rues situées dans le développement domiciliaire « La Montagne des Eaux Claires », connues cadastralement comme étant les lots 201-32,201-47,202-126,268-2 et 269-4, du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, circonscription foncière de Montmorency, pour la somme de un dollar (1,00 \$) et autres bonnes et valables considérations, dont l'utilité publique en résultant et que tous les ajustements soient faits en date du contrat notarié;

**QUE** Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, les documents jugés nécessaires et pertinents aux fins de donner suite aux présentes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**088-09 Cession de la servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout par Les Jardins Bon Pasteur**

**CONSIDÉRANT** la résolution n<sup>o</sup> 087-09.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité signe un acte de servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout à être consenti par Les Jardins Bon Pasteur Inc. et autres contre les lots 269-2 partie, 202-125 partie, 202-127 partie, 202 partie, 202-93 partie et 201 partie, du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, circonscription foncière de Montmorency, tel que plus amplement montré et décrit au plan et description technique préparés par Benoît Emond, arpenteur-géomètre, le 6 octobre 2008, sous le numéro 31 480 de ses minutes, à titre de fonds servant, et ce, en faveur du réseau d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, dont notamment les lots 269-4, 202-126, 201-47, 202-76 et 202-83 dudit cadastre, à titre de fonds dominant, telle servitude étant consentie pour de bonnes et valables considérations, dont l'utilité publique en résultant, ledit acte de servitude comprenant également une cession des droits de propriété sur les conduites d'aqueduc et d'égout, et ce, en faveur de la Municipalité;

**QUE** Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, ledit acte de servitude et tous autres documents jugés nécessaires et pertinents aux fins de donner suite aux présentes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**089-09**      **Période de questions**

Aucun citoyen n'était présent à cette séance extraordinaire.

**090-09**      **Cession du terrain pour la résidence pour les aînés**

**CONSIDÉRANT**      que le conseil d'administration de la résidence Le Trèfle d'Or a reçu une acceptation définitive de la Société d'habitation du Québec pour la construction de la résidence;

**CONSIDÉRANT**      les intentions du conseil municipal tant qu'à sa participation dans la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT**      que la Municipalité doit céder le terrain, où est projetée la construction de la résidence pour les aînés, à *l'OSBL en habitation Résidence Le Trèfle d'Or*.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN  
ET RÉSOLU :**

**QUE**                      la Municipalité cède les lots 263-7, 263-34 et 263-P à *l'OSBL en habitation Résidence Le Trèfle d'Or* pour la construction de la résidence pour les aînés;

**QUE**                      Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents jugés nécessaires et pertinents aux fins de donner suite aux présentes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**091-09**      **Emprunt au fonds de roulement pour la réparation de la toiture du bâtiment de la Mairie**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER  
ET RÉSOLU :**

**QUE**                      ce conseil emprunte au fonds de roulement un montant de 10 000 \$, **remboursable sur deux (2) années**, à compter de l'année 2010, pour la réparation de la toiture du bâtiment de la Mairie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**092-09**      **Octroi de contrat à la firme *Régis Côté et associés, architectes* pour la préparation du plan architectural de l'aménagement de la bibliothèque et de la Maison de la Culture**

**CONSIDÉRANT**      l'offre de service portant le n° OF0903-W, datée du 9 mars 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD  
ET RÉSOLU :**

**QU'**                      un contrat soit octroyé à la firme *Régis Côté et associés, architectes*, pour la préparation du plan architectural de l'aménagement de la bibliothèque et

de la Maison de la Culture, pour un montant n'excédant pas 20 150 \$ (avant les taxes applicables).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**093-09 Octroi de contrat à la firme *Régis Côté et associés, architectes* pour la préparation du plan architectural pour l'actualisation du préconcept du pavillon des loisirs**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service portant le n° OF0903-Z, datée du 9 mars 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :**

**QU'** un contrat soit octroyé à la firme *Régis Côté et associés, architectes*, pour la préparation du plan architectural pour l'actualisation du préconcept du pavillon des loisirs, pour un montant n'excédant pas 7 300 \$ (avant les taxes applicables).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**094-09 Octroi de contrat à la firme *Régis Côté et associés, architectes* pour la préparation du plan architectural pour le réaménagement partiel du sous-sol de l'église**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service portant le n° OF0903-Y, datée du 9 mars 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :**

**QU'** un contrat soit octroyé à la firme *Régis Côté et associés, architectes*, pour la préparation du plan architectural pour le réaménagement partiel du sous-sol de l'église, pour un montant n'excédant pas 10 800 \$ (avant les taxes applicables).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**095-09 Octroi de contrat à la firme *Enviram* pour la mise à jour du plan de réaménagement du parc municipal**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service portant le n° P007626 0300, datée du 11 mars 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :**

**QU'** un contrat soit octroyé à la firme *Enviram*, pour la mise à jour du plan de réaménagement du parc municipal, pour un montant n'excédant pas 12 200 \$ (avant les taxes applicables).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**096-09      Embauche de Madame Estelles Sanscartier au poste d'horticultrice**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS  
ET RÉSOLU :**

D'            ce conseil procède à l'embauche de Madame Estelles Sanscartier au poste d'horticultrice, à titre d'employée saisonnière, à temps complet, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> octobre et selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**097-09      Embauche de Madame Johanne Hélie au poste d'horticultrice**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS  
ET RÉSOLU :**

D'            ce conseil procède à l'embauche de Madame Johanne Hélie au poste d'horticultrice, à titre d'employée saisonnière, à temps complet, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> octobre et selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**098-09      Levée de la séance extraordinaire**

**IL EST PROPOSÉ, À 20 H 25, PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN  
ET RÉSOLU :**

DE          lever la séance extraordinaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
**PIERRE VALLÉE**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**GAÉTAN BUSSIÈRES**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier